

REGLEMENT DU LABEL CLUB FORMATEUR METROPOLE ELITE / ESPOIR 2015 - 2016

ARTICLE 1 - CONCEPT

Il est proposé à tout club de la Métropole adhérent à la FFBB, volontaire pour s'inscrire dans une **démarche qualité** liée à la **formation des jeunes et des dirigeants**, d'obtenir le titre de Club Formateur ELITE ou Club Formateur ESPOIR avec possibilité de deux niveaux de résultats :

- Un niveau **Club Formateur Elite** décerné à un club présentant un total de **90 points** calculé à partir d'indicateurs de performance.
- A titre d'encouragement et incitatif, un niveau **Club Formateur Espoir** décerné à un club présentant un **total de 75 points** calculé à partir d'indicateurs de performance.

ARTICLE 2 - OBJECTIF

Créer à l'image du concept « Ecole Française de MiniBasket » (EFMB), un **label qualité** pour les groupements sportifs œuvrant en priorité dans les catégories, **U13 "F et M"**, **U15 "F et M"**, **U17 "F et M"**, **U20 "F et M"** dans le cadre d'une structure organisée (projet club) et d'un encadrement qualifié (dirigeants, entraîneurs).

ARTICLE 3 - DEFINITION SPECIFIQUE BASKET

Un club peut être considéré comme **Formateur** s'il propose à ses licenciés des actions pérennes dans le développement de la pratique du basket :

- Sous forme de participation aux compétitions du plus haut niveau régional et au-dessus, avec ses équipes de jeunes masculines ou féminines.
- En présentant sans réserve ses meilleurs-es joueurs-ses aux sélections départementales, régionales et nationales.
- En encourageant et inscrivant ses entraîneurs, arbitres et dirigeants-es aux formations réservées spécifiquement à leurs fonctions.

ARTICLE 4 - CATEGORIES CONCERNEES

Un club formateur Elite ou Espoir s'inscrit **en priorité** dans la **continuité de formation des jeunes**.

Pour répondre à cette condition,

- Le 1^{er} indicateur « NIVEAU de PRATIQUE des EQUIPES de JEUNES » doit apporter la somme de **25** points minimum pour continuer la saisie.
- Le 2^{ème} indicateur, « ACTIONS SPECIFIQUES DANS LE DEVELOPPEMENT ET LA FIDELISATION DE LA PRATIQUE », et le 1^{er} indicateur doivent définir un seuil égal ou supérieur à **30** points pour autoriser la poursuite de la candidature.
Le total indiqué atteint donne accès au -
- 3^{ème} indicateur « SELECTIONS DETECTION » et au 4^{ème} indicateur « ESPOIRS » pour, au cumul des points, obtenir un total égal ou supérieur à **35** points et continuer la démarche au titre de Club Formateur Espoir ou Elite (féminin ou masculin).

Le club peut postuler pour les :

- Catégories des filières masculines **U13, U15, U17, U18 & U20**.
- Catégories des filières féminines **U13, U15, U17, U18 & U20**.
 - Etablir des demandes séparées pour les 2 catégories :
 - 1 pour les masculins
 - 1 pour les féminines

*Remarque : Pour les ligues n'ayant pas de championnat pour les équipes **U13**, ces dernières devront évoluer au plus haut niveau départemental en déclarant le niveau R (Régional) dans les cases prévues à cet effet.*

ARTICLE 5 - SYSTEME D'EVALUATION

Des indicateurs donnent un niveau de points. Le total des points obtenus inscrit le club dans un classement et dans le **label Elite** (90 points) **ou Espoir** (75 points).

Liste des indicateurs

1. Niveau de pratique des équipes de jeunes
- *2 Actions spécifiques dans le développement et la fidélisation de la pratique
3. Sélections - Détection
4. Espoirs
- *5. Joueur- Joueuse ayant intégré le haut niveau
- *6. Ecole d'arbitrage
- *7. Formation de dirigeants-es
- *8. Emploi(s) dans le club
- *9. Entraîneurs en formation
- *10. Suivi médical

Les validations de points, le titre, les vérifications, les visites et les renouvellements sont assurés par les Comités Départementaux et les Ligues Régionales. Le titre de club Formateur Espoir ou Elite est proposé au Comité Directeur de la FFBB à échéances fixées par ce dernier.

Le label Club Formateur Espoir, Elite ne peut être proposé au Comité Directeur de la FFBB sans validation du Comité et de la Ligue auxquels appartient le club.

Les indicateurs précédés d'un * doivent être accompagnés de pièce(s) justificative(s).

Les pièces justificatives demandées sont à joindre au dossier d'inscription dans les espaces dédiés informatiquement, IMMEDIATEMENT à la suite de la saisie des données et avant la signature du Président du Club.

L'échéance de saisie d'une demande de label Club Formateur est fixée au 31 janvier 2016. Il sera impossible de prendre en compte un dossier sans pièces(s) jointe(s) passée cette date.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DU CLUB

Le titre Club Formateur Espoir ou Elite est attribué **pour une année sportive** et renouvelable, à l'initiative du club, en début de saison sportive via la même procédure informatique.

Le club s'engage, pour obtenir et valider les points spécifiques au suivi médical correspondant aux points énoncés ci-dessous, à :

- Fournir au groupe FFBB chargé de la validation **tout document justifiant sa déclaration** (Documents numérisés sous forme de fichier informatique).
- Promouvoir un suivi médical régulier au-delà de la visite de non contre-indication à la pratique du basketball et fournir tout justificatif sur ce suivi à la COMED FFBB si celle-ci le demande.
- Réaliser des séances d'informations sur l'hygiène alimentaire, la prévention du dopage et des addictions et fournir tout justificatif sur ce suivi.
- Mettre en œuvre, en accord avec les parents et conformément au Code de Déontologie Médicale, une procédure de chaîne de soins permettant une prise en charge efficiente des affections médicales et traumatiques pouvant survenir à l'occasion de la pratique du Basketball dans le cadre des sessions dont il a la responsabilité.

NB - La COMED sera susceptible de procéder, par toute représentation qui lui est réservée, à un contrôle des déclarations du club.

ARTICLE 7 - IDENTIFICATION – DOTATIONS FFBB

Tout club ayant le titre de Club Formateur sera récipiendaire lors de l'Assemblée Générale de la Ligue :

- De l'oriflamme spécifique Club Espoir ou Club Elite pour un premier Label (similaire à celui décerné pour les titres de champion de France et de l'EFMB).
- De l'affichette millésimée de l'année à apposer OBLIGATOIREMENT sur l'oriflamme.
- D'un diplôme attestant le titre de Club Formateur Elite ou Club Formateur Espoir.
- De l'inscription sur la liste des Clubs Formateurs Elites ou Espoirs sur le site FFBB.
- D'un courrier officiel attestant du titre Club Elite ou Espoir signé de la FFBB certifiant le caractère qualité et formateur du club pour transmettre aux collectivités locales lors des demandes de subventions (Mairie, DRJSCS, Conseil Général et Régional) et aux sponsors.
- Un bon d'achat limité à 300 € auprès de la Boutique FFBB à transmettre à Sarah AL ASHRAM (salashram@ffbb.com – 01 53 94 25 84) **à utiliser avant le 30/12/2016 -**

ou

Une aide financière allant jusqu'à 300 € pour une formation organisée par la FFBB, la Ligue Régionale ou le Comité Départemental.

(Sous réserve de présentation d'une facture transmise avec certification de l'organisme de formation à Sarah AL ASHRAM) **à utiliser avant le 30/06/2017-**

ou

Une aide globale de 300 € comprenant un bon d'achat à la boutique FFBB et / ou une aide financière pour une formation organisée par la FFBB ou votre Ligue Régionale ou votre Comité Départemental. Le total des aides ne pouvant excéder 300 €.

ARTICLE 8 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le label est ouvert à tout club affilié à la FFBB. (de la PRO A jusqu'à la plus petite division départementale). Les clubs d'Union ou de Coopération Territoriale de Club peuvent établir une demande, **sous leur identité propre**. Dans ce dernier cas, il est possible d'utiliser les éléments mis en commun uniquement pour les critères :
 - 1 - Niveau de pratique des équipes de jeunes
 - 6 - Ecole d'arbitrage (sous réserve de la présence d'arbitres-stagiaires du club demandeur)
 - 8 - Emploi(s) dans le club

et à condition que ces éléments soient clairement déclarés dans les documents à joindre. Dans ce cadre, la Commission Fédérale chargée de valider la candidature disposera d'un listing informatique signalant le(s) éléments déclarés en doublon.

Exemple : 2 clubs A & B mettent en commun pour leur équipe d'U17 inscrite en Union dans le championnat de France 2014-2015 - 2 joueurs appartenant à A et 8 appartenant à B. Les deux clubs A & B peuvent déclarer chacun, dans la case correspondante U17 Championnat de France 2014-2015 de leur propre déclaration, une équipe U17 Championnat de France et obtenir tous les deux les points du critère.

- Une fiche d'inscription de Label doit être établie spécifiquement par genre (F, M). Pas de possibilité de mixer (ou mélanger ou cumuler ou reporter) les points obtenus dans la catégorie masculine vers la catégorie féminine et inversement.
- Dans le critère « arbitres », toute déclaration d'un(e) licencié(e) est établie dans la condition d'une formation continue en cours.
- Pas de possibilité de cumul de déclarations de noms dans un même critère. (Prendre la cotation la plus élevée).
- Dans le critère FORMATION de DIRIGEANTS, possibilité de déclarer un dirigeant dans chaque fonction. (1 membre de CD et 1 en formation de dirigeant).
- Une déclaration sur le critère SUIVI MEDICAL devra être accompagnée d'une attestation du médecin confirmant l'existence d'un réel suivi. (Validation COMED)

- Pour la saison 2015 – 2016, toute **mutation** de licencié(s) compte pour le **club quitté**.
- Sauf cas exceptionnel du ressort du Bureau Fédéral, une candidature ne pourra être validée par la FFBB et la Ligue qu'après validation de la télé-déclaration par le Comité Départemental auquel appartient le groupement sportif.
- Toute déclaration abusive ou tricherie dûment constatée pourra déclencher l'ouverture d'un dossier disciplinaire.
- **Les justificatifs sont OBLIGATOIRES pour les indicateurs de saisie 5, 6, 7, 8, 9(1) et 10.**

ARTICLE 9 - LA CANDIDATURE

Après identification par son **numéro de groupement sportif** et son **Mot de Passe FBI**, Le club déclare en ligne ses paramètres et enregistre sa déclaration via le site Internet FFBB. *Les points acquis, les totaux ainsi que le classement s'inscrivent alors automatiquement dans les cases prévues à cet effet pour information au club.* Remarque : Le club peut à tout moment rectifier sa déclaration avant l'enregistrement final.

Le club candidat au titre de **Club Formateur ESPOIR** ou **ELITE** doit établir sa télé-déclaration via l'imprimé informatique mis à sa disposition sur le site Internet de la Fédération.

www.ffbb.com Menu [FFBB / DIRIGEANTS / Développer / Label Métropole](#)

du 24 novembre 2015 au 31 janvier 2016.

Les candidatures exprimées au-delà de cette date ne seront pas prises en compte.
Les **candidatures** imprimées et transmises par courrier postal ne sont pas acceptées.

Les dates de validations sont :
pour le Comité Départemental le **29 février 2016**
pour la Ligue le **31 mars 2016.**

